

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-422997

1-7-61

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 08592

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BIKRI RABIA

Date de naissance : 18/03/1962

Adresse : 37 Rue TIFNIT Rondoune saloua N°5

HAY SALAM CIL

Tél. : 0664160379

Total des frais engagés : 1704.25 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Lubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
135, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca

Date de consultation : 27 JAN. 2022

Nom et prénom du malade : BIKRI RABIA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection
Ocul.

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/10/11	Chir + Fré CVS	Dr. 235 - Bd Racine 400 Anfa, El Aïn, El Mansour Tél. 02 37 02 02 02	400	NP : 09/10/2011 Dr. YAR

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
PHARMA OPTIQUE Opticienne Optométriste Diplômée 735, Bd Yacoub El Mansour Rés Al Anfa - Casa Tél 05 22 55 85 76	08/03/ 2022	une	fonction ophtalmo			500,-
		2	visus régulières			1.000,-
		1	éch. tolér			1.700,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS
				<input type="text"/> DEBUT D'EXECUTION
				<input type="text"/> FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX
	25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			<input type="text"/> DATE DU DEVIS
				<input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

27/01/82
Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

Rikhi Rikhi

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+926

OEIL GAUCHE

+925

الدكتورة لبني خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الجول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة



ADDITION VISION DE PRES

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Tél. 05 22 95 12 89

+326

1) Eye and eye X 3. P epn
2) Glasses 1 SPH lens

pharma

OPTIQUE

FACTURE

FACTURE N° : **53/2022**

CLIENT : **BIKRI RABIA**

DATE FACTURE : **08/03/2022**

	DESIGNATION	PRIX TTC
<u>Montures</u> :	<u>1</u> OPTIQUE	700,00 DH
<u>Verres</u> :	<u>OG1</u> ORGANIQUE FILTRE BLUE	500,00 DH
	<u>OD1</u> ORGANIQUE FILTRE BLUE	500,00 DH
<u>Nomenclatures</u> :		
OD : +0.25 (+0.00 à 0°) , Add = +2.25 ,Prisme = +0.00		
OG : +0.25 (+0.00 à 0°) , Add = +2.25 ,Prisme = +0.00		

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

MILLE SEPT CENTS DIRHAMS

Total TTC : **1 700,00 DH**

Total HT : **1 416,67 DH**

TVA 20% : **283,33 DH**

Frais de Timbres : **4,25 DH**

Montant Total Payé : **1 704,25 DH**

